



Puits d'Ugarre aujourd'hui

La saline d'Ugarre à Estérençuby ou l'aventure du sel en Basse-Navarre (XVII^e – XX^e siècles

Introduction

Il existe en Basse-Navarre, en plein cœur de Garazi, près des sources de la Nive, une vieille saline oubliée qui a longtemps fait la richesse des habitants de ce pays : la saline d'Ugarre. Bien que les premiers documents dont nous disposons la situent au village d'Aincille, elle se trouve actuellement sur le territoire d'Estérençuby depuis 1842, date où cette commune fut érigée.

Selon la légende, la saline d'Ugarre doit sa découverte à un bœuf. D'après la tradition orale, un bœuf de la maison Elguia faussait régulièrement compagnie à ses congénères dans les alpages pour venir boire de cette eau, alertant les pasteurs. On effectua des recherches et l'on s'aperçut que l'eau était salée (*gatz ura*).

Il est aujourd'hui impossible de dater avec précision la découverte de cette source d'eau salée, mais la saline d'Ugarre, dite aussi saline d'Aincille, est connue depuis au moins la fin du XVII^e siècle. Pour preuve, des cartographes

en ont fait un repérage assez précis : l'ingénieur Roussel en 1730 (*Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne*), Bernard-Antoine Jaillot en 1733 (*Gouvernement général de Guyenne et de Gascogne*), ou encore le Sieur Cassini de Thury en 1770 (*Carte de Saint-Jean-Pied-de-Port*). Certaines cartes, comme celle de Roussel, font apparaître le réseau routier et elles localisent justement la saline au bord d'un axe de communication qui permettait de rejoindre le Chemin de Compostelle vers Roncevaux. Cette route a dû faciliter le commerce avec la Haute-Navarre voisine, depuis des temps immémoriaux, car ces voies de communication sont pour la plupart d'anciens chemins protohistoriques, devenus par la suite voies romaines.

Cette saline, abandonnée depuis des années, a connu un passé illustre : exploitée jusqu'à la fin du XIX^e siècle par des particuliers du pays de Cize, elle a assuré l'approvisionnement en sel de toute la Basse-Navarre au XVII^e siècle lors de la création d'un grenier à sel à Saint-Jean-Pied-de-Port. Le sel d'Ugarre est alors un élément essentiel

de la vie économique des Cisains : il sert à la conservation des aliments, à l'alimentation du bétail, ou encore aux salaisons des jambons. Il faut d'ailleurs noter qu'il s'agit là d'une industrie très importante en Basse-Navarre aux XIV-XVII^e siècles, car les jambons sont exportés massivement vers la Haute-Navarre, en échange du blé que la terre bas-navarraise ne peut produire. Ces échanges commerciaux seront privilégiés jusqu'à l'implantation en Basse-Navarre de la culture du blé des Indes : le maïs. Enfin, outre le simple usage domestique, le sel d'Ugarre aurait été utilisé tout au long de son histoire à des fins thérapeutiques : d'après une thèse en pharmacie, ainsi que des témoignages recueillis, ce sel aurait, entre autres, des vertus antirhumatismales, cicatrisantes et purgatives.

Nous allons ensemble survoler l'histoire de la saline d'Ugarre qui, de la fin du XVII^e siècle environ au début du XX^e siècle, a connu une histoire des plus mouvementées. Ainsi, exploitant la saline de façon communautaire, les propriétaires originels de la fontaine d'eau salée ont dû faire face tour à tour à l'appétit fiscal des gabelous de Louis XIV, puis à la convoitise des notables du Pays de Cize au XVIII^e siècle et finalement aux sombres événements de la Révolution.

Avec l'abolition du particularisme basque, le XIX^e siècle ouvre une nouvelle ère, celle du lent déclin de l'exploitation salinière du puits d'Ugarre. En effet, malgré la création d'une société d'exploitation florissante pendant un quart de siècle, la saline dut fermer ses portes en 1840 sur décision royale. La saline devint alors le théâtre d'une lutte acharnée entre douaniers, contrebandiers et population locale, jusqu'à ce que, à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle, la fièvre du thermalisme s'empare de deux entrepreneurs. Ils formeront le vœu de rouvrir le site d'Ugarre, en vain.

Première partie : l'Ancien Régime ou l'âge d'or de la saline d'Ugarre (XVII^e siècle - 1789)

Malgré le rattachement de la Basse-Navarre à la Couronne de France par l'Edit d'Union en 1620, les institutions basques, piliers de la société, restent vivaces en Garazi jusqu'à la Révolution Française : l'organisation sociale et politique est communautaire et centrée autour de l'*etxe*, la maison. Mais, au cours du XVIII^e siècle, Saint-Jean-Pied-de-Port devient une place commerciale dynamique. La société évolue, s'ouvre à de nouvelles valeurs. La saline d'Ugarre connaîtra la même mutation : l'exploitation du puits, jusqu'alors communautaire, devient de type capitaliste au XVIII^e siècle.

L'exploitation communautaire de la saline d'Ugarre (XVII^e siècle)

1) *L'exploitation traditionnelle de la saline d'Ugarre*

- La communauté des propriétaires d'Ugarre

A l'origine, la fontaine d'eau salée d'Ugarre était la propriété collective de la communauté des maisons anciennes d'Aincille. Au XVII^e siècle, chaque maître de maison (*etxeko jaun*) est détenteur d'un droit sur la saline, d'une action : le droit de fabriquer le sel, autrement appelé batal (ou *bethela*, *bat-halla*). On appelle alors portionniste le propriétaire d'un batal, d'une portion de sel.

Il y a donc autant de bassins à sel que de maisons à Aincille : 24 à l'origine, 29 au XVII^e siècle. A titre d'exemple, on peut citer comme portionnistes *Aintzilzarrak* : Jean maître de Bereterretche, Guillaume maître d'Iribarne, Domingo maître de Minazar.

Quant au contenu matériel du droit de propriété, chaque portionniste possède une frac-

tion du puits, une fraction de la maison d'Ugarre (*Gatz etxe* ou "maison du sel"), qui sert de bâtiment administratif et de grenier à sel, et enfin d'un box dans le bâtiment d'exploitation avec tout le matériel afférent (une poêle en fonte, un four, des instruments pour travailler le sel).

- La communauté des exploitants d'Ugarre

En revanche, l'exploitation de la saline en elle-même, c'est-à-dire la fabrication du sel, est assurée par un groupe de faïçonneurs, qui constitue une véritable "corporation" du sel.

Au XVII^e siècle, on ne sait pas grand-chose d'eux, car il n'existe aucune trace écrite d'un quelconque règlement, de documents administratifs. Il ne s'agirait vraisemblablement pas d'ouvriers spécialisés, mais d'agriculteurs, qui seraient chargés par les copropriétaires de la saline de fabriquer le sel, en plus de leurs activités agricoles.

Et pour exploiter au mieux la saline, on avait construit à Ugarre même un véritable village d'ouvriers, composé de huit maisons, accueillant les familles exploitantes. Mais ces maisons seront démolies dans les années 1680 sur l'ordre de l'administration fiscale française qui tente alors d'usurper la propriété du puits d'eau salée.

II) La révolte du sel en Garazi (1683 - 1692)

- Création d'un monopole royal par Louis XIV

A la fin du XVII^e siècle, Garazi va connaître une de ces révoltes du sel qui secouent à la même époque toute la France. En effet, sur l'ordre exprès de Colbert, l'Intendant de Béarn et de Navarre va s'attaquer aux salines des royaumes pyrénéens : celle de Salies-de-Béarn dans un premier temps, puis, celle d'Ugarre. C'est l'occasion pour Louis XIV l'Absolutiste de faire valoir ses prétentions économiques et politiques sur le royaume de Basse-Navarre.

Ainsi, en 1683, l'Etat français franchit le pas et, par un arrêt du Conseil d'Etat à Paris, crée arbitrairement un monopole royal sur le sel d'Ugarre. La saline devient saline royale et la

Basse-Navarre, pourtant franche de toute imposition sur le sel, est soumise dès 1685 à la gabelle.

Par cette décision, les copropriétaires d'Ugarre sont dépossédés de leurs droits sur la saline (ils ne peuvent plus l'exploiter et en tirer des bénéfices personnels) et tous les Bas-navarrais sont contraints de venir se fournir en sel au grenier à sel nouvellement créé pour l'occasion à Saint-Jean-Pied-de-Port. Ils n'ont plus la liberté d'acheter le sel de leur choix, y compris du sel de Haute-Navarre, et doivent désormais payer un sel taxé, plus cher.

- Émeute populaire et répression de l'Intendant

La haine du gabelou va alors provoquer un soulèvement populaire réprimé dans le sang.

En effet, l'annonce de la spoliation par Bernard de Harriette, devant son château, lieu de réunion de l'Assemblée du Pays de Cize, va très vite virer à l'émotion populaire. Et comme souvent au Pays basque, les femmes déclenchent l'émeute, prenant pour cible gabelous et Bernard de Harriette, qui est roué de coups. Deux émeutiers, en particulier, s'illustrent : tous deux sont cordonniers, l'un est de Lecumberry, l'autre Joannes de Récaldea est d'Ahaxe. Armés de poignards, ils poursuivent les employés de la gabelle.

Rapide et violente est la répression menée par l'Intendant de Béarn et de Navarre, Nicolas-Joseph Foucault, réputé pour la brutalité avec laquelle il a éradiqué le protestantisme dans le Béarn voisin. Pour l'exemple, il viendra siéger lui-même à Saint-Jean-Pied-de-Port. Le verdict est sans appel : nos deux cordonniers sont pendus haut et court sur le lieu même de la sédition, à la croisée des chemins de Lecumberry à Larceveau, deux autres sont condamnés aux galères et cinq autres emprisonnés.

Satisfait, Foucault se flattera auprès du Contrôleur général des finances en juin 1685 d'avoir « *entièrement rendu la tranquillité du pays et (...)* ». Et d'affirmer : « *le roi peut être assuré que l'ordre et la paix régneront dans ces*

montagnes comme dans les autres provinces (...) ».

- Action en justice et victoire des portionnistes d'Ugarre

La justice de l'Intendant est implacable et cette émeute, finalement, ne change rien aux données : spoliation et gabelle sont maintenues. Les portionnistes d'Ugarre vont alors opter pour la voie légale. Ils vont saisir les Etats de Navarre, qui agiront pour eux en justice. Il faudra attendre deux ans de procédure pour que le Conseil d'Etat à Paris rende sa décision le 15 juillet 1687, en la présence exceptionnelle du Roi, très intéressé à l'affaire semble-t-il : le droit de propriété des portionnistes d'Ugarre et la franchise fiscale de la Basse-Navarre sont finalement reconnus.

Suite au procès et à la victoire des portionnistes, la saline d'Ugarre va susciter un intérêt accru dans tout le pays. Certains notables vont percevoir alors tout l'intérêt d'investir dans le puits. Ils inaugurent une nouvelle ère, celle de l'exploitation capitaliste de la saline au XVIII^e siècle.

Vers une exploitation capitaliste de la saline d'Ugarre (XVIII^e siècle)

1) L'érosion du communautarisme chez les propriétaires de la saline d'Ugarre

- Ventes de parts par les propriétaires originels

Au cours du XVIII^e siècle, on assiste à un changement profond dans les mentalités, avec une disparition de l'esprit communautaire, pilier de la société basque. C'est ce que l'on observe au niveau de la saline.

En effet, touchés de plein fouet par des difficultés économiques, certains maîtres de maison d'Aincille sont contraints de vendre leur batal à des "étrangers" à la communauté. Cet argent frais leur permettra de satisfaire d'urgentes nécessités : nourrir la famille, dans le pire des cas, réparer la maison, payer des frais de procès, etc.

La saline va alors cesser d'être la propriété exclusive de la communauté d'Aincille. Le lien entre l'action salinière et l'etxe va se distendre.

L'exploitation salinière change de régime : de communautaire, elle devient de type capitaliste, avec une extension du capital au profit des notables du Pays de Cize. En effet, sur les 55 actions recensées à la veille de la Révolution, seules 8 restent entre les mains d'habitants d'Aincille.

Conjointement à cette évolution géographique, le profil social du portionniste se diversifie.

- Ouverture du groupe des portionnistes à de nouveaux propriétaires

Ainsi, au cours du XVIII^e siècle, apparaît parmi les copropriétaires du puits d'Ugarre une nouvelle élite : celle des grands propriétaires terriens. Il s'agit de riches membres du Clergé à l'image de Gabriel de Basteritz, prêtre d'Urrutie à Saint-Jean-le-Vieux, investisseur actif et rentier patenté, mais surtout de membres de la noblesse lignagère, comme le Duc de Montmorency-Luxembourg, Lieutenant des Armées du Roi, Marquis de Bréval, comte de Luxe et de Beaumont, baron d'Ahaxe.

La petite noblesse rurale, typiquement basque, se trouve dévalorisée. Certains de ses membres vont même connaître un destin funeste : contraints à la vente de leur batal, ils seront enrôlés comme ouvriers du sel par les nouveaux propriétaires. C'est le cas, par exemple, des maîtres des maisons Minazar et Donetche d'Aincille.

Il résultera de ce revirement de situation assez tragique un conflit inévitable entre anciens et nouveaux copropriétaires de la saline. En 1786, à la veille de la Révolution, un procès est même envisagé par certains habitants d'Aincille, espérant ainsi retrouver action salinière et prestige social qui s'y rattache.

Autre signe de changement des temps, on note, parmi les nouveaux propriétaires ayant fait l'acquisition d'un bassin à sel au cours du XVIII^e siècle, la présence grandissante de cagots, comme Gratianne d'Urrutitipy, la benoîte de la cure d'Urrutie, héritière testamentaire du prêtre

Gabriel de Basteritz. Ces marginaux, maudits, sont pourtant exclus de la société basque pour d'obscures raisons et soumis depuis des siècles à un certain nombre de règles ségrégationnistes et infamantes. Ils vivent repliés à l'écart des bourgs, on leur refuse même une sépulture dans le cimetière de l'église. Considérés comme descendants de lépreux, ils ont l'interdiction de se marier et de fréquenter charnellement des non-cagots, ou encore de vendre les produits de l'agriculture car tout ce qu'ils touchaient était réputé "infecté".

L'ouverture de la communauté du sel aux cagots est le signe avant-coureur d'une libéralisation de leur statut, d'un processus d'émancipation qui s'achèvera à la Révolution française par la reconnaissance de leur égalité juridique.

Mais qu'en est-il de l'exploitation même de la saline d'Ugarre au XVIII^e siècle ?

II) La systématisation de la production de sel par les exploitants d'Ugarre

- La "Corporation" du sel

Grâce à un rapport sur les salines pyrénéennes établi en 1786 par le baron de Dietrich, commissaire du Roi à la visite des mines du Royaume, nous disposons d'un témoignage particulièrement précis sur le fonctionnement de l'exploitation de la saline d'Ugarre.

Il rapporte ainsi qu'au XVIII^e siècle, le sel est fabriqué par une "corporation" du sel qui comprenait très exactement dix faconnneurs ou fabricants de sel sous la direction d'un Ancien. A la différence avec la saline de Salies-de-Béarn, il n'y avait à Ugarre aucun règlement établi.

Ces faconnneurs étaient liés aux actionnaires de la saline par des contrats de bail à ferme. Cela signifiait, entre autres, que le fermier-fabricant de sel versait au propriétaire un "loyer" en nature, c'est-à-dire une mesure de sel à chaque vidange du puits. Autre conséquence du bail : en cas de réparations à

faire, le fermier-fabricant de sel en demandait le prix au propriétaire.

- La méthode d'exploitation

Concrètement, la méthode d'exploitation reste assez rudimentaire. Les chaudières sont établies à la file l'une de l'autre, dans plusieurs ateliers mal entretenus, sur des montants de maçonnerie, où l'eau salée puisée est cuite dans des poêles en fonte pendant 16 h d'affilés. La chauffe n'a pas de grille et le bois brûle à même le sol. Autre vice supplémentaire : les ateliers sont dépourvus de cheminée. On imagine très bien la pénibilité du travail du fabricant de sel, entre chaleur étouffante et air vicié.

Et comme à Salies, l'inconvénient majeur de cette industrie est la consommation excessive du bois de chauffage, qui a amené à des coupes souvent anarchiques dans la forêt communale, au profit des terres de pacage. En effet, d'après le rapport de Dietrich, la production annuelle d'environ 25 000 kg de sel nécessitait près de 700 tonnes de bois !

En cette fin de XVIII^e siècle, la saline d'Ugarre est alors à son apogée, mais elle devra faire face à la Révolution française, qui, avec la fin du particularisme basque, annonce le lent déclin de l'exploitation du sel d'Ugarre.

Seconde partie: la période contemporaine ou le lent déclin de l'exploitation de la saline d'Ugarre (1789 – XX^e siècle)

La Révolution française, jacobine, faisant œuvre unificatrice, marque un tournant décisif dans l'aventure du sel à Garazi. La saline d'Ugarre n'est plus protégée par les fors basnavarraïns, qui disparaissent dans la nuit du 4 août 1789. Elle devient une saline comme les autres.

Cédant aux théories économiques qui apparaissent alors en France, les portionnistes créent une société d'exploitation, qui malheureusement ne survivra pas à la loi sur le sel du 17 juin 1840. Cette loi marque la fin de l'exploitation officielle de la fontaine d'eau salée d'Ugarre.

Les derniers feux de l'exploitation officielle de la saline d'Ugarre (1789 - 1840)

I) La saline d'Ugarre à travers la tourmente révolutionnaire

La Révolution française est une période trouble. Les archives relatives à la saline se font rares et les informations recueillies, bien maigres. Nous ne savons même pas si l'on continuait de fabriquer du sel à Ugarre. En revanche, de l'analyse de certains actes notariés, l'on apprend que bon nombre de bassins à sel ont été abandonnés, voire détruits pendant cette période. Si l'on considère la position frontalière de la saline, on peut tout à fait imaginer qu'elle dut subir de plein fouet les méfaits de la guerre franco-espagnole qui fait rage à ce moment-là. On sait que les incursions espagnoles en Garazi ont laissé derrière elles bordes brûlées, bétail massacré ou volé, et pourquoi pas saline ravagée.

Quant aux propriétaires d'Ugarre, il nous faut évoquer le sort si particulier des membres de la noblesse. En effet, certains nobles copropriétaires, comme l'avocat Ambroise Falconnet, baron d'Ahaxe, suspectés d'émigration et d'intelligence avec l'ennemi, vont se trouver pris dans l'engrenage révolutionnaire : leurs biens seront saisis et revendus comme biens nationaux, ils connaîtront même pour certains d'entre eux les affres de l'emprisonnement.

En effet, dans les archives révolutionnaires aux archives départementales à Pau, on peut trouver trace de ventes de bassins à sel aux enchères publiques, enchères qui profiteront aux

agriculteurs enrichis, mais surtout la classe montante en cette fin de XVIII^e siècle : la bourgeoisie.

Et c'est sous l'impulsion de cette classe sociale, victorieuse de la Révolution, que la saline va changer de régime au XIX^e siècle.

II) La création d'une société d'exploitation à Ugarre

En effet, après la Révolution, la bourgeoisie prospère pousse à la création d'une société exploitant régulièrement le sel à Ugarre. Bien que nous n'ayons trouvé dans les archives départementales aucun registre ou livre comptable, il est possible de se fonder sur un certain nombre de témoignages pour prouver l'existence de cette société d'exploitation. Ainsi, par exemple, en 1900, M. Inda, maire d'Estérençuby, affirme avoir connu dans son enfance une compagnie fabriquant du sel sur place. Celle-ci, n'ayant pas réussi à couvrir ses frais, n'aurait pas survécu à la loi sur le sel de 1840.

- Dirigeants sociaux et actionnaires

Cette société aurait été dirigée par deux frères, Arnaud et Bernard de Çaro d'Alçay, en Soule, et la propriété des actionnaires, tels que Jean-Pierre Amédée d'Irumberry, maître de la salle d'Irumberry à La Magdelaine, les notaires Jean-Pierre Salaberry et Fleury Schilt de Saint-Jean-Pied-de-Port, ou encore de l'illustre de Jean-Isidore Harispe, héros napoléonien par excellence. Malgré une ascendance modeste (issue d'une famille de marchands drapier de Baïgorry), ses faits de guerre, sa bravoure et son dévouement pour la France lui vaudront d'accéder à la noblesse d'Empire et de gravir toutes les marches du *cursus honorum* : Lieutenant des armées, Comte d'Empire, puis Maréchal de France, après avoir reçu la Légion d'Honneur.

- Les fabricants de sel

Quant aux fabricants de sel, nous avons retrouvé leur trace dans les archives de l'état-civil

d'Aincille, avec très exactement dix noms de famille, ce qui vient confirmer l'idée de l'existence d'une "corporation" du sel qui traverserait le temps, d'un statut qui se transmettrait de père en fils. On peut citer par exemple les familles Arroquy, Donetche, Apezetche.

La fin de l'exploitation du sel d'Ugarre (1840 - XX^e siècle)

I) Fermeture administrative et contrebande

L'aventure de cette société d'exploitation prend fin brutalement en 1840, quand Louis-Philippe décide de contrôler l'industrie salinière française en soumettant cette activité à l'obtention d'une concession de l'Etat. De fait, la saline d'Ugarre doit fermer ses portes puisque, conformément aux dispositions de la loi du 17 juin 1840, elle n'avait pas obtenu le fameux sésame, la faiblesse du débit et le manque de rentabilité étant remis en cause.

La fermeture de la saline a emporté un certain nombre de conséquences pour les acteurs de la société d'Ugarre.

Les copropriétaires ne tirent plus aucun revenu de la saline, mais ils continuent de payer un impôt minime (sur le bâti et le non-bâti), mais qui a une valeur cognitive de propriété.

Les exploitants retournent à la vie civile, c'est-à-dire à des activités agricoles ou artisanales.

Enfin, la population locale, elle, va continuer de faire vivre le puits en s'adonnant jusque dans les années 1970 à la contrebande, c'est-à-dire à la production de sel destiné à la consommation familiale et à la vente clandestine. Ce commerce portant préjudice au fisc, l'administration douanière va finir par réagir en comblant officiellement le puits à la toute fin du XIX^e siècle, ce qui n'arrêtera pas les habitants.

Ceux-ci profitaient des heures de relève de la brigade d'Estérençuby pour déblayer le puits et continuer leurs activités.

II) Fermeture administrative et projets thermalistes

La saline d'Ugarre serait définitivement tombée dans l'oubli si, à la toute fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle, deux investisseurs pour le moins dynamiques n'avaient formé le projet de rouvrir le site à des fins thermales : il s'agit de Jean-Baptiste Paris et de Sauveur Haramburu.

- Projet de Jean-Baptiste Paris

Jean-Baptiste Paris est un entrepreneur de Castetnau-Camblong en Béarn. Il achète en 1891 une action à Jean-Baptiste Althabegoity, le petit-fils de Bernard de Çaro, ancien directeur de la société salinière d'Ugarre.

En 1892, il sollicite une demande de concession de la source salée pour l'exploiter à des fins thérapeutiques. Mais en raison de l'insuffisance du débit de la source, sa demande est rejetée par décret en 1893.

Mais il ne lâche pas l'affaire et revient en 1913. Il demande officiellement à la préfecture une concession d'exploitation. Mais, après expertise d'un ingénieur des Mines, sa demande se trouve de nouveau rejetée.

L'homme est tenace et pour sa dernière tentative, en 1927, il projette la création d'un centre thermal à Saint-Jean-Pied-de-Port et d'une usine de fabrication de sel et produits chimiques. Pour cela, il demande l'autorisation au préfet d'aménager les sources, autorisation qui lui sera refusée, au motif qu'il doit au préalable obtenir une concession officielle de l'État.

- Projet de Sauveur Haramburu

Quant à Sauveur Haramburu, représentant des intérêts de la municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port, il demande au préfet en 1911 l'autorisation de pratiquer des recherches dans toutes les parcelles adjacentes à celles où se trouve la source (car pour cette dernière parcelle, étant indivisible, il n'a pu obtenir l'autorisation de la prospecter). Le futur maire de Saint-Jean formait

le projet (que reprendra ensuite Jean-Baptiste Paris) de créer un établissement thermal à Saint-Jean même et de fabriquer à Ugarre de la soude par électrolyse.

Il semblerait que, malgré la prise de conseil auprès de plusieurs ingénieurs, l'adoption du tracé de l'adduction et de l'emplacement du futur établissement, le projet fut abandonné vers 1940,

pour des raisons juridiques (la nécessité de l'obtention d'une concession et de l'accord de tous les copropriétaires), mais surtout en raison de rentrée de la France dans le conflit mondial.

Maya GONZALEZ

Doctorante ATER

Université Montesquieu Bordeaux IV
Centre Aquitain d'Histoire du Droit

SOURCES

Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, séries C (Intendance), 3 E (archives notariales), Q (archives révolutionnaires), S (archives modernes mines et énergies), ...

DIETRICH (Baron de), *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, Paris, 1786,

GOITY (Pierre), *Les eaux minérales et thermales en Soule, en Basse Navarre et au Labourd*, thèse en pharmacie, Bordeaux II, 1986,

EDER (Gérard), "Notes complémentaires sur la source salée d'Aincille", dans *Bulletin du Musée Basque*, 1991, pp.177-189.